



SUMMER CUP 2023

TOURNOI - TORNOOI

U11 (2013) - 8vs8

19 août 2023

Informations

VAGNER Michel

0497/15.69.04

michelvagnerfoot@outlook.be



SUMMER CUP 20223

U11 (2013) - (8vs8)

19 août 2023

<i>POOL A</i>	
<i>1</i>	<i>STANDARD DE LIEGE</i>
<i>2</i>	<i>RUS REBECQUOISE</i>
<i>3</i>	<i>CROSSING SCHAERBEEK</i>
<i>4</i>	<i>SK PEPINGEN HALLE</i>
<i>5</i>	<i>ASCB ANDERLECHT</i>

<i>POOL B</i>	
<i>1</i>	<i>RUSG</i>
<i>2</i>	<i>RUTB</i>
<i>3</i>	<i>FRANCS BORAINS</i>
<i>4</i>	<i>RFC WIERS</i>
<i>5</i>	<i>RRC WATERLOO</i>



SUMMER CUP 2023

U11 (2013) - (8vs8)

19 août 2023

Programme

Poules : 1 x 15 min

MATCH	POOL	PITCH	TIME	HOME	AWAY
1	A	A	09.30	STANDARD DE LIEGE	ASCB ANDERLECHT
2	A	B	09.30	RUS REBECQUOISE	SK PEPINGEN HALLE
3	B	C	09.30	RUSG	RRC WATERLOO
4	B	A	09.50	RUTB	RFC WIERS
5	B	B	09.50	RUSG	FRANCS BORAINS
6	A	C	09.50	CROSSING SCHAERBEEK	SK PEPINGEN HALLE
7	A	A	10.10	STANDARD DE LIEGE	SK PEPINGEN HALLE
8	A	B	10.10	RUS REBECQUOISE	ASCB ANDERLECHT
9	B	C	10.10	RUTB	RRC WATERLOO
10	B	A	10.30	RUSG	RFC WIERS
11	B	B	10.30	RUTB	FRANCS BORAINS
12	A	C	10.30	RUS REBECQUOISE	CROSSING SCHAERBEEK
13	A	A	10.50	STANDARD DE LIEGE	CROSSING SCHAERBEEK
14	A	B	10.50	SK PEPINGEN HALLE	ASCB ANDERLECHT
15	B	C	10.50	FRANCS BORAINS	RFC WIERS
16	B	A	11.10	RFC WIERS	RRC WATERLOO
17	B	B	11.10	RUSG	RUTB
18	A	C	11.10	STANDARD DE LIEGE	RUS REBECQUOISE
19	A	A	11.30	CROSSING SCHAERBEEK	ASCB ANDERLECHT
20	B	B	11.30	FRANCS BORAINS	RRC WATERLOO

Finales : 2 x 10 min

MATCH

12h00 - Pich A - 5ème A - 5ème B(21)

12h00 - Pich B - 4ème A - 4ème B(22)

12h00 - Pich C - 3ème A - 3ème B(23)

12h35 - Pich B - 2ème A - 2ème B(24)

12h35 - Pich A - 1er A - 1er B(25)

REGLEMENT DU TOURNOI
U11 Joueurs nés après le 1^{er} janvier 2013

1. Chaque délégation peut inscrire **12 joueurs, 1 formateur et 1 délégué.**
2. Chaque joueur doit être en possession de sa carte d'identité ou la carte d'affiliation à la ligue. Un contrôle de ces pièces d'identité est possible avant chaque match, si une autre équipe a porté plainte.
3. **Toutes les rencontres se dérouleront sur les terrains de la RUS Rebecquoise, Ruelle du Gobard 5, B-1430 Rebecq.**
4. Une fiche d'équipe doit être présentée au secrétariat avant le début du premier match.
5. Chaque équipe doit disposer de 2 jeux de maillots de couleur différente. Au cas où les 2 équipes se présenteraient avec les mêmes couleurs, l'équipe visiteuse a le privilège de jouer avec ses couleurs officielles. Important : Chaque équipe doit indiquer sur la fiche d'équipe les couleurs officielles du club, seul ces couleurs seront pris en compte.
6. Les 10 équipes participantes seront réparties en 2 groupes de 5 équipes.
7. Toutes les équipes doivent être sur place 30' avant le début du match.
8. Le club participant qui ne se présente pas au tournoi, devra payer une amende de 500 €.
9. Les joueurs et délégués doivent être assurés auprès de leur ligue. Le comité organisateur de la Summer Cup, ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents, ni de la perte ou du vol des objets sur et à proximité des terrains.
10. Ce tournoi est doté de plusieurs trophées.
11. Le club participant qui enfreint le règlement, devra payer une amende de 500 €.
12. Le port de jambières est obligatoire.
13. Chaque équipe est priée d'apporter ses propres ballons pour l'échauffement.
14. Classement
 - A. Le classement dans chaque groupe est établi suivant le nombre de points obtenus :
 - 3 points par match gagné
 - 2 points par match nul avec buts marqués
 - 1 point par match nul sans buts marqués
 - 0 point par match perdant
 - B. En cas d'égalité de points, les critères suivants seront d'application
 1. Le nombre de match gagnés,
 2. La différence des buts,
 3. Le nombre des buts marqués,
 4. Résultat du match entre eux,
 5. 3 penaltys
15. Le seul fait de participer au tournoi, fait preuve d'accord avec ce règlement. Chaque disposition non - prévue explicitement dans ce règlement sera réglée suivant les modalités de l'URBSFA. Le comité organisateur tranchera sur place. Chaque plainte doit être introduite au secrétariat au plus tard 15' après la fin du match. Les décisions du comité organisateur sont sans recours.